

Loi Bachelot

La loi anti-médecins

Demain avec la loi Bachelot :

- Dans les cliniques, les directeurs d'ARS décideront du tarif de vos honoraires.
- Vous pourrez vous faire virer sans indemnité par le directeur de votre clinique, qui aura préalablement négocié dans votre dos de nouvelles orientations pour votre établissement.
- L'établissement pourra encaisser vos honoraires et vous deviendrez salarié.



Le syndicat MG France a inspiré et soutenu cette loi, pour tuer l'exercice libéral et imposer des filières de soins à la britannique.

La loi Bachelot, c'est :

- La disparition du secteur 2 en clinique
- La spoliation totale des médecins
- La fin de l'exercice libéral en clinique

**Bachelot, Trop, c'est trop !!!!!
Réagissez !!**

**Informez vos confrères
Mobilisez-vous avec la CSMF**



CSMF, le syndicalisme les yeux ouverts

www.csmf.org